SAINT-MARTIN-DE-CRAU
PROVENCE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le 05/05/2026
ID : 013-211300975-20260504-DEC26_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

DECISION N° 26/26

Demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône
Rénovation du service Etat-Civil

- Le Maire de ST MARTIN DE CRAU,
- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le paragraphe 26 de l'article susvisé,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 26/26 du 21 mars 2026 portant sur les pouvoirs de décision du Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que dans le cadre du dispositif des travaux de proximité, la commune peut prétendre à une aide financière du Département des BdR, pour des travaux de rénovation du service Etat-Civil,

DECIDE AU NOM DE LA COMMUNE :

- **De solliciter** une aide financière auprès du Département des BdR, pour la rénovation du service Etat-Civil, dont le coût est estimé à 86 009 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel ci-après :

COUT H.T.	FINANCEMENTS	€	Taux %
86 009,00 €	Département	59 500,00 €	70
	Région		
Dépense éligible :	Communauté		
85 000,00 €	Etat		
	Autres :		
	Autofinancement	25 500,00 €	30
85 000,00 €	**Total Financements**	**85 000,00 €**	**100**

- **De préciser** que les crédits sont inscrits au budget de la commune,

- **De signer** tout document se rapportant à l'exécution de la présente demande de subvention.

Fait à ST MARTIN DE CRAU, le 04 mai 2026.

LE MAIRE,
Séverine DELLANEGRA

P/o Julien BESANÇON
1er Adjoint au Maire

MAIRIE DE ST-MARTIN-DE-CRAU (B.-du-Rh.)

Nomenclature : 7.5